

Plan isolation bâtiments publics
DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

SYNDICAT DU GÂTINAIS

Date de convocation :

18 mars 2016

Date d'affichage :

25 mars 2016

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
73	43	46

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DU GÂTINAIS

Séance du 6 avril 2016

L'an deux mil seize, le 6 avril à 10h30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de CHÂTEAU-RENARD, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel de RAFELIS Président, Maire de SAINT-HILAIRE-LES-ANDRÉSIS.

Étaient présents : MM. M.CHERBUIIS, J-P LAPÈNE, B. CHAUDIEU, F. TISSERAND, C. PETIT, D. BOUBOL, S. PIAT, P. DELORME, L. de RAFELIS, J. NARME, G. BORGO, Mmes N. LUCAS, S. HAMARD, C. MELZASSARD, MM. C. BOURGOIN, M. MAILLIARD, C. BETHOUL, J-M. MARTIN, J-P. SÈNE, Mmes C. PASQUET, N. VIGNIER, F. DESHAYES, M-É. VAN KERKHOVEN, MM. C. CHALOCHE, D. SALIN, C. CHEVALLIER, G. CORBY, J-P. RAIGNEAU, I. PETIT, J. VALLÉE, F. MARTIN, D. LEROY, G. BAILLEUL, Mmes P. POUMEYRIE, J. TURBEAUX, MM. G. GARDIA, C. MONIN, G. LARCHERON, J-C. GALLET, J. BERTON, Y. BARBIER, C. LELIÈVRE, C. GAUCHER.

Associés : Mme J. GABORET (RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE).

Absents excusés : Mmes S. BRAULT-GÉRARD, K. PASQUET, É. BEAUPÈRE, MM. P. LAVILLE, M. HARANG, J-P. PICHON, A. SUBERVILLE, H. DECAUDIN.

Pouvoirs :

Mme S. BRAULT-GÉRARD avait donné pouvoir à M. TISSERAND, M. GRANDPIERRE avait donné pouvoir à M. CHEVALLIER, M. PICHON avait donné pouvoir à M. de RAFELIS.

Monsieur Christophe BETHOUL (Commune de ST GERMAIN-DES-PRÉS) a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur de RAFELIS ouvre la séance en remerciant les délégués de leur présence, d'autant plus appréciable que les calendriers sont très chargés en cette période de budgets.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Christophe BETHOUL (Commune de ST GERMAIN-DES-PRÉS) est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 mars 2016

M. BOUBOL s'abstient car il n'était pas présent. L'Assemblée, à 42 voix, approuve le compte-rendu du Comité Syndical du Pays Gâtinais du 11 mars 2016.

Affaires Internes

1) Renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2016

Monsieur le Président,

EXPOSE qu'afin d'assurer un financement suffisant des opérations de l'année 2016, en raison du délai parfois très long qui sépare le mandatement d'une dépense de la perception effective des subventions auxquelles elle est éligible, le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais souhaite se réserver la possibilité d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre-Loire pour un montant de 100 000 €.

M. de RAFELIS rappelle qu'il est proposé chaque année d'ouvrir cette ligne, sans qu'elle ne soit utilisée, in fine. Elle constitue néanmoins une sécurité en cas de d'imprévu, et permet d'éviter de convoquer une assemblée dans l'urgence.

Il est donc proposé à l'Assemblée de,

PERMETTRE le recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000,00 € pour l'année 2016 selon des conditions que le Président est autorisé à négocier,

HABILITER le Président à signer le contrat pour intervenir avec le Crédit Agricole Centre-Loire, partenaire déjà sollicité lors des exercices précédents pour des contrats de même nature,

AUTORISER le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE, dans la mesure où elle s'avèrerait nécessaire, le recours à une ligne de trésorerie de 100 000,00 € pour l'année 2016,

HABILITE le Président à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Agricole Centre-Loire,

AUTORISE le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

2) Vote du Budget primitif 2016

M. de RAFELIS explique qu'une erreur a été commise dans l'envoi des documents, le projet de budget communiqué aux délégués étant une version d'étape et non la version finalisée. Il précise que ces modifications intermédiaires vont dans le bon sens, puisque les recettes budgétées dans la version intermédiaire s'avèrent plus élevées dans la version finale. L'assurance de clôturer le budget dans de bonnes conditions et de disposer d'une marge de manœuvre sur certains postes de dépenses assez contraints est donc renforcée.

Pour prendre en compte l'augmentation des recettes, plusieurs postes de dépenses ont été augmentés ou arrondis pour favoriser une marge de manœuvre en cas d'imprévu. Par ailleurs, le budget final tient compte de précisions dans les conditions de financement de certaines actions (Contrat Local de Santé, TVB, TEPCV, etc.), qui n'apparaissent pas dans le budget intermédiaire.

Les imputations modifiées sont les suivantes :

Imputations	Libellé	Dépenses intermédiaires	Dépenses finales
60611	Eau et assainissement	300,00 €	400,00 €
60631	Fourniture d'entretien	200,00 €	400,00 €
60632	Fourniture de petits équipements	1 000,00 €	5 000,00 €
6064	Fournitures administratives	4 000,00 €	5 000,00 €
6132	Locations immobilières	17 000,00 €	18 000,00 €
6135	Locations mobilières	6 000,00 €	6 500,00 €
6156	Maintenance	5 500,00 €	6 000,00 €
6161	Primes d'assurance multirisques	2 367,00 €	3 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	573,60 €	700,00 €
6184	Versement à des organismes de formations	19 900,00 €	20 400,00 €
6232	Fêtes et cérémonie	6 600,00 €	7 000,00 €
6237	Publications	50 000,00 €	55 000,00 €
6238	Divers	14 800,00 €	15 000 €
6251	Voyages et déplacements	2 500,00 €	3 000,00 €
6218	Versements aux personnes extérieures	27 682,00 €	29 930,00 €
7489	Autres attributions et participations (TEPCV)	30 000,00 €	45 000,00 €

L'imputation 60632, relative aux fournitures de petits équipements, a été augmentée de 1 000,00 € à 5 000,00 € pour tenir compte du vieillissement des petits équipements du Syndicat. En effet, il est constaté un problème récurrent au niveau de la téléphonie. Les devis sont en cours d'analyse pour remplacer le matériel défectueux.

L'imputation 6184, relative aux formations, a été augmentée de 500,00 € pour tenir compte des devis reçus pour la mise en place de formations agricoles dans le cadre de la préservation de la qualité de l'eau (Contrat global du Loing).

L'imputation 6237, relative aux publications, a été augmentée de 5 000,00 € pour tenir compte des récents échanges entre l'Agglomération Montargoise et le Pays Gâtinais pour les actions de communication du Contrat Local de Santé. Les dépenses prévisionnelles passant de 5 000,00 € à 10 000,00 €. Ce même montant est repris dans les recettes pour calculer les subventions régionales (imputation 7472).

L'imputation 6218, relative aux versements aux personnes extérieures, a été augmentée de 2 248,00 €, pour tenir compte des nouveaux chiffrages de l'animation dédiée au programme LEADER (tourisme). M. de RAFELIS note que le poste est subventionné par les fonds européens, mais que les syndicats de Pays co-porteurs de la démarche devront se partager l'avance de trésorerie. Cette augmentation est donc nécessaire pour assurer l'équilibre du budget en fin d'exercice.

L'imputation 7489, relative aux versements TEPCV, a été augmentée de 15 000,00 €. Cette enveloppe permet d'accompagner la réalisation des chantiers DORÉMI pour la rénovation énergétique performante de logement privé. Initialement, il était prévu de réaliser 10 chantiers, ceux-ci étant aidés à hauteur de 3 000 €. Le nombre de chantiers à réaliser en 2016 pourrait dépasser les 10 initialement prévus. L'imputation a donc été provisionnée pour accompagner 15 chantiers.

Concernant les recettes, seules quelques imputations font l'objet de modification. Les lignes correspondantes aux NB 17 et NB 35 sont ajustées pour tenir compte des conditions de financements des partenaires (changement de taux).

Dans le budget intermédiaire, le Contrat d'objectif territorial avait été ciblé. Ce programme, réalisé en partenariat avec l'ADEME, accompagne des projets en matière de climat ou d'énergie. Il est actuellement en cours de montage et ne devrait pas être contracté avant l'autonome 2016. Dans le budget final, les recettes induites, d'un montant de 40 500,00 €, ont été retirées pour tenir compte du calendrier de validation du Contrat. En effet, le premier acompte du contrat ne peut être versé qu'à la suite du démarrage de travaux, donc fin 2016 voire début 2017. Dans cette même logique, les premières dépenses interviendront en amont du versement des subventions. Les dépenses imprévues ont ainsi été augmentées à 52 653,04 €, pour assurer une marge de manœuvre suffisante pour le Syndicat.

Enfin, dans l'imputation 7478, la recette liée aux reversements des frais d'études pour le suivi renforcé des captages par les Syndicats de rivières a été supprimée (18 000,00 €). Cette étude est en cours de lancement, ce décalage calendaire implique un reversement des frais au début de l'année 2017. In fine, cette étude sera une opération blanche pour le Pays Gâtinais, puisqu'il ne procède qu'à l'avancement des fonds, ces derniers étant intégralement remboursés par les aides de l'Agence de l'Eau et les participations des syndicats de rivière.

M. de RAFELIS explique également que l'écart entre le prévisionnel et le réalisé est justifié. En effet, seuls les crédits inscrits permettent d'engager les actions. Dans le cas inverse, les démarches sont bloquées. Dans ces conditions, il est nécessaire de provisionner l'ensemble des actions qui seront potentiellement lancées aux cours de l'année, même si l'expérience démontre que certaines d'entre elles ne le pourront pas. Par ailleurs, les dépenses sont réalisées sous couvert de subventions, si les dépenses baissent, les recettes également, et le budget se rééquilibre de lui-même.

Le volet investissement est également modifié. Les recettes liées à l'amortissement ont été ajustées, les dépenses ayant été corrigées en conséquence, pour équilibrer les postes.

Imputations	Libellé	Dépenses intermédiaires	Dépenses finales
2182	Matériel de transport	12 000,00 €	10 000,00 €
2183	Matériel de Bureau et matériel informatique	7132,90 €	5 000,00 €
020	Dépenses imprévues	6 000,00 €	1 028,98 €

M. de RAFELIS précise que le véhicule devrait être changé cette année en raison de son ancienneté.

Le budget final s'élève donc à 964 451,50 € sur le volet fonctionnement et à 23 028,98 € sur le volet investissement.

(Document annexé à la présente délibération)

Monsieur le Président,

PRÉSENTE le projet de budget pour l'exercice 2016,

RAPPELLE que ce budget a été établi dans le respect des orientations budgétaires approuvées lors du Comité Syndical du 11 mars 2016 et que les modifications à la marge ont été validées par le Bureau et le Comité Syndical.

Le Comité Syndical, après examen du projet de budget et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le Budget Primitif 2016 du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais qui s'équilibre comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> : Dépenses / Recettes	964 451,50 €
<u>Section d'investissement</u> : Dépenses / Recettes	23 028,98 €
Soit un budget global (Dépenses / Recettes) de	987 480,48 €

3) Participation des communes

M. de RAFELIS rappelle que la décision d'augmenter la participation des communes à 2,20 € par habitant a été prise par l'assemblée en Comité Syndical du 11 mars 2015. Cette augmentation permet de couvrir deux actions nouvelles, à savoir la mise en œuvre du Contrat Local de Santé et du programme LEADER (développement touristique). Dans le cadre de lancement de telles démarches, le Comité Syndical est vigilant sur la faisabilité financière de celles-ci.

Il est précisé que l'animation LEADER sera prochainement mise en place. Elle est portée par le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et partagée avec le Pays Gâtinais à hauteur de 50 % du reste à charge (financements européens).

M. de RAFELIS rappelle également que le syndicat fonctionne essentiellement sur des subventions de ces partenaires : Région (aménagement du territoire), ADEME (climat-énergie), Agence Régionale de Santé, Agence de l'Eau, etc.

Les aides ne pouvant excéder 80 %, le reste à charge qui peut être évalué à environ 160 000,00 € doit être supporté par le Pays. La participation demandée aux collectivités permet d'assurer le financement du reste à charge et donc la continuité des actions du Syndicat.

M. de RAFELIS précise qu'une période de stabilité budgétaire s'amorce. Au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de communes du Bellegardois, de Châtillon-Coligny et de Lorris, fusionneront en un seul EPCI. L'élargissement du territoire induira une nouvelle participation de l'ordre de 17 000 €. Ce supplément financier s'ajoutera aux 143 000 € issus de la participation actuelle des collectivités pour couvrir durablement le reste à charge.

Il est également expliqué que les subventions seront potentiellement les mêmes pour l'année 2017. Les politiques menées se font par contractualisation sur plusieurs années : Contrat Régional de Solidarité Territoriale (5 ans), Contrat global du Loing (4 ans), Contrat Local de Santé (3 ans). Ainsi, les perspectives financières sur ces durées de contrats peuvent être connues. À plus long terme, les conditions de subventions peuvent évoluer.

M. de RAFELIS ajoute l'importance de coller au plus près du reste à charges de 20 % pour éviter un effet ciseau à moyen terme.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Loiret, en date du 10 avril 1997, portant création du Syndicat Intercommunal du Pays Gâtinais, et notamment son article 9 relatif aux ressources du Syndicat, lequel a été modifié par le Comité Syndical du 13 octobre 2005 pour déterminer la contribution annuelle des communes et/ou Communautés de communes au prorata du nombre d'habitants, sur la base des chiffres actualisés de la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Vu le Budget Primitif adopté ce jour par le Comité Syndical, et l'inscription de **21 560,00 €** à l'article 74748 et de **122 141,80 €** à l'article 74758 au titre de la participation des communes et des Communautés de communes,

Considérant comme base de calcul la population DGF du Pays Gâtinais égale à **65 319 habitants** (d'après les chiffres fournis par les communes pour l'année 2015),

FIXE à 2,20 € par habitant la contribution annuelle des communes, nécessaire au fonctionnement du Syndicat,

ARRÊTE pour chaque commune le montant de la contribution annuelle comme précisé dans le tableau joint à la présente (sachant que les modalités de répartition entre Communautés de communes et communes membres sont librement déterminées par celles-ci),

CHARGE Monsieur le Président de mettre en recouvrement cette contribution dans les meilleurs délais,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

4) Élection d'un nouveau membre du Bureau

Monsieur le Président,

Vu l'article L 5211-6 et 7 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle « DOUCHY-MONTCORBON » au 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération n° 4/2016 du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, en date du 11 mars 2016, actant la représentation de la commune DOUCHY-MONTCORBON par M. BOURGOIN et M. TALVARD.

Considérant que Mme BRUNET-LEVINE, déléguée titulaire de MONTCORBON de mai 2014 à décembre 2015, n'est plus déléguée au sein du Syndicat.

Considérant que le nombre de membres du Bureau est fixé statutairement à 15, il est proposé de procéder à l'élection d'un nouveau membre délégué afin de remplacer Mme BRUNET-LEVINE.

Considérant que le Bureau est composé de manière paritaire entre les Communautés de communes, le nouveau membre du bureau doit être issu de la Communauté de communes de Château-Renard.

Monsieur le Président demande aux candidats de se faire connaître,

M. BETHOUL, délégué titulaire de la commune de Saint-Germain-des-Prés se porte candidat.

Après vote, M. BETHOUL, est élu à l'**unanimité**, membre du Bureau du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais,

M. BETHOUL est ainsi élu comme membre délégué du Bureau du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais.

Questions diverses

Suite à plusieurs changements de délégués, et aux souhaits de ces derniers d'intégrer les commissions de travail du Pays Gâtinais (membres surlignés en vert), la composition des différentes commissions est arrêtée comme suit :

COMMISSION AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT

Présidente : Christine PASQUET			
Titre	Nom	Prénom	C. de Communes
Monsieur	BARBIER	Yvon	4VALLÉES
Monsieur	BOUBOL	Denis	BETZ ET CLÉRY
Madame	BRAULT-GERARD	Sabine	CC BETZ ET CLÉRY
Monsieur	CLARISSE	Laurent	CHÂTILLON-COLIGNY
Madame	HAMARD	Sylvie	CHÂTEAU-RENARD
Monsieur	LAGATTU	André	CHÂTILLON-COLIGNY
Monsieur	LAUNAY	Guy	BETZ ET CLÉRY
Monsieur	LEROY	Daniel	LORRIS
Monsieur	MAILLIARD	Michel	CHÂTEAU-RENARD
Monsieur	MARTIN	Jean-Michel	CHÂTEAU-RENARD
Monsieur	MONIN	Christian	4VALLÉES
Madame	PASQUET	Christine	CHÂTILLON-COLIGNY
Monsieur	PETIT	Christian	BETZ ET CLÉRY
Monsieur	PICHON	Jean-Pierre	4VALLÉES
Madame	PINON-THOREAU	Françoise	LORRIS
Monsieur	RELAVE	Xavier	LORRIS
Madame	RONDEAU	Isabelle	4VALLÉES
Monsieur	ROUMEGUERE	Pascal	BETZ ET CLÉRY
Monsieur	TISSERAND	Francis	BETZ ET CLÉRY
Madame	TURBEAUX	Josseline	LORRIS

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Président : Jean BERTHAUD			
Titre	Nom	Prénom	C. de Communes
Monsieur	BAILLEUL	Guy	CC LORRIS

Monsieur	BERTHAUD	Jean	4VALLÉES
Monsieur	BOURGOIN	Christian	CHÂTEAU-RENARD
Madame	BRUNET-LEVINE	Françoise	CHÂTEAU-RENARD
Monsieur	CHAUCHAT	Frédéric	CHÂTILLON-COLIGNY
Monsieur	CHERBUIS	Michel	BETZ ET CLÉRY
Monsieur	DECAUDIN	Hubert	4VALLÉES
Madame	FARGE	Véronique	CHÂTEAU-RENARD
Monsieur	LEROY	Daniel	LORRIS
Monsieur	MARCEAU	François	LORRIS
Monsieur	NARME	Jacques	BETZ ET CLÉRY
Madame	TURBEAUX	Josseline	LORRIS
Madame	VAN-KERKHOVEN	Marie- Elisabeth	CHÂTILLON-COLIGNY

COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Président : Jean VALLEE

Titre	Nom	Prénom	C. de Communes
Monsieur	BAILLEUL	Guy	CC LORRIS
Madame	BEAUVAIS	Yvette	LORRIS
Monsieur	BERTON	Jean-Luc	LORRIS
Monsieur	BETHOUL	Christophe	CHÂTEAU-RENARD
Madame	BRAULT-GERARD	Sabine	CC BETZ ET CLÉRY
Monsieur	BRICARD	Laurent	CHÂTEAU-RENARD
Monsieur	MARCEAU	François	LORRIS
Madame	PASQUET	Karine	BETZ ET CLÉRY
Monsieur	PIAT	Serge	BETZ ET CLÉRY
Monsieur	TISSERAND	Francis	BETZ ET CLÉRY
Monsieur	VALLEE	Jean	LORRIS
Madame	VIGNIER	Nicole	CHÂTILLON-COLIGNY

COMMISSION DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Président : Jean-Pierre LAPENE

Titre	Nom	Prénom	C. de Communes
Monsieur	BERTON	Jean-Luc	LORRIS
Madame	BRAULT-GERARD	Sabine	CC BETZ ET CLÉRY
Monsieur	CHALOCHE	Christophe	CHÂTILLON-COLIGNY
Monsieur	LAPENE	Jean-Pierre	BETZ ET CLÉRY
Monsieur	LEFEVRE	Lionel	CHÂTEAU-RENARD
Monsieur	MARTIN	Jean-Michel	CHÂTEAU-RENARD
Monsieur	MARTIN	François	LORRIS

Monsieur	NARME	Jacques	BETZ ET CLÉRY
Monsieur	PETIT	Christian	BETZ ET CLÉRY
Madame	POUMEYRIE	Patricia	LORRIS
Monsieur	RELAVE	Xavier	LORRIS
Monsieur	ROUMEGUERE	Pascal	BETZ ET CLÉRY
Monsieur	SALIN	Denis	CHÂTILLON-COLIGNY
Monsieur	TISSERAND	Francis	BETZ ET CLÉRY

COMMISSION COMMUNICATION ET TIC

Présidente : Corinne MELZASSARD

Titre	Nom	Prénom	C. de Communes
Monsieur	BECUE	Jacky	LORRIS
Madame	FARGE	Véronique	CHÂTEAU-RENARD
Madame	LUCAS	Nathalie	CC BETZ ET CLERY
Monsieur	MAILLIARD	Michel	CHÂTEAU-RENARD
Madame	MELZASSARD	Corinne	CHÂTEAU-RENARD
Monsieur	PETIT	Ivan	LORRIS
Madame	VAN-KERKHOVEN	Marie-Elisabeth	CHÂTILLON-COLIGNY

Mme MELZASSARD annonce la mise en ligne de la page Facebook : www.facebook.com/syndicat-mixte-du-pays-gatinais. La création de l'outil sera communiquée à l'ensemble des collectivités et des partenaires du Syndicat. Les collectivités disposant de comptes ou de pages sont également invitées à suivre la page du Pays Gâtinais.

L'information est gérée en direct par le Pays Gâtinais, l'objectif étant de mettre en avant l'action du Syndicat sur le territoire. Les collectivités peuvent envoyer des informations en vue de leur diffusion. Ces dernières pourront être publiées sur la page Facebook du Pays Gâtinais si elles sont en concordance avec les missions du Syndicat.

Les délégués souhaitant de plus amples renseignements peuvent contacter l'agent de développement du Pays Gâtinais : 02 18 20 01 61 ou marine.poder@pays-gatinais.com.

M. de RAFELIS informe l'assemblée de l'installation du Groupe d'Action Local (GAL) en charge de la mise en œuvre du programme LEADER, le 5 avril dernier. Le comité de programmation, représentant du GAL, instruira les dossiers, suivra et évaluera la démarche. L'animateur sera recruté d'ici début mai. Cette animation est essentielle pour dynamiser la démarche et sensibiliser les collectivités pour remonter les projets rentrant dans la stratégie de développement touristique.

M. TISSERAND indique que le restaurant scolaire de Courtenay vient d'obtenir le label éco-serre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.